

## FAQ - Prescriptions de protection incendie AEAI

- Norme                       Directive                       Répertoire  
 Note explicative             Aide de travail                 Etat de la technique

Titre / Article / Chiffre / Alinéa: 25-03 / chiffre 6.9.2

Thème: Pose de conduits de fumée dans des locaux à deux niveaux (par exemple galerie)

Date: 06.09.2011

N° 25-025fr

### Publication:

- Commissions AEAI             Autorités cantonales             Publication générale

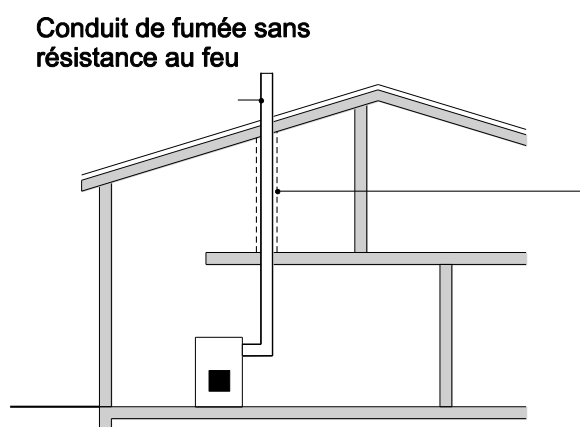
### Question:

Les conduits de fumée installés dans des locaux à deux niveaux (par exemple galerie) peuvent-ils avoir une résistance au feu EI 00 (icb)?

### Réponse:

Lorsque l'appareil de chauffage est installé dans un local à deux niveaux (présence d'une galerie, par exemple), le conduit de fumée à l'intérieur de ce local n'est soumis à aucune exigence de résistance au feu. La pose d'une protection contre le contact accidentel (tôle perforée, par exemple) permet de garantir la distance de sécurité requise à l'étage supérieur par rapport aux matériaux combustibles.

Locaux à deux niveaux (par exemple galerie) dans une maison individuelle ou un appartement:



Pose d'une protection contre le contact accidentel (tôle perforée, par exemple), afin de garantir la distance de sécurité requise à l'étage supérieur par rapport aux matériaux combustibles